

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 4 juin 2025

Préavis No 79/2025 - Demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 49 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du Conseil communal le premier membre d'une commission est en principe le rapporteur. Toutefois, les commissions peuvent s'organiser elles-mêmes.

Membres : **M. Pawel Grabarz (1^{er} membre) Alternative pranginoise**
M. Vanni Vogel – Entente pranginoise
M. George Bochud – Entente pranginoise
M. Jacques Auberson – Alliance libérale de Prangins
M. Régis Bovy – Alliance libérale de Prangins

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers



Secrétaire